

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 Novembre 2011

Lieu : Mairie

Ouverture de séance : 18 H 00.

Présents à la séance : Mesdames Brigitte GIROUD, Régine GONSOLIN, Nicole ODDON, Annick VARGOZ, Claire COLLIGNON, Messieurs Claude LAGIER, Bernard MUNARI, Bernard DETRAU, Louis FLAVIEN et Alain D'HEILLY.

Absents à la séance : Néant

Secrétaire de séance : Madame Annick VARGOZ.

### Ordre du jour :

#### Délibérations :

- ⌚ Réforme des statuts de la FDE 05.
- ⌚ Réforme de la fiscalité de l'urbanisme.
- ⌚ Aide financière Ecole Elémentaire de Veynes.
- ⌚ Demande de subvention ADMR de Serres.
- ⌚ Annulation de la délibération n° 37/2011, du 13 Septembre 2011.
- ⌚ Nouvelle délibération : Conventions de servitude.
- ⌚ Convention ERDF.
- ⌚ Demande d'aide au Conseil Régional PACA : FSL.

#### Informations :

- ⌚ Restructuration des points de collecte.
- ⌚ Colis aux personnes âgées.
- ⌚ Dates : Noël des enfants / Gâteaux des Rois.
- ⌚ Questions diverses.

Le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- ⌚ Assainissement : Choix du candidat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande d'ajout à l'ordre du jour.

- ⌚ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 Septembre 2011**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

🕒 **Réforme des statuts de la FDE 05**

Le Maire donne lecture d'un courrier, en date du 4 Octobre 2011, portant sur la réforme des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification des Hautes-Alpes ; ainsi que le commentaire expliquant la nouvelle organisation de la distribution de l'électricité dans les Hautes-Alpes.

Après lecture des nouveaux statuts, afin de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires relatives au service public de l'électricité, il est nécessaire de procéder à l'adoption des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les statuts du Syndicat mixte autorité organisatrice de la distribution d'électricité des Hautes-Alpes, par :

**Abstention : 5                      Contre : 0                      Pour : 6 (voix du Maire prépondérante)**

🕒 **Réforme de la fiscalité de l'urbanisme**

Le Maire donne lecture d'une correspondance de Madame la Préfète des Hautes-Alpes concernant la réforme de la fiscalité de l'urbanisme et en particulier la taxe d'aménagement, une délibération devant être prise avant le 30 Novembre 2011 pour une application au 1<sup>er</sup> Mars 2012.

Après la lecture des textes, la taxe moyenne départementale et la taxe appliquée par les Communes voisines, le Maire propose une taxe à 2 % pour l'ensemble du territoire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instituer la taxe d'aménagement en fixant un taux uniforme de **2 %** pour l'ensemble du territoire communal, par :

**Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 10**

🕒 **Aide financière Ecole Elémentaire de Veynes**

Le Maire expose avoir reçu un courrier de l'Ecole Elémentaire de Veynes demandant la participation de notre Commune dans le cadre des activités proposées aux élèves. Nous avons deux élèves susceptibles de participer, soit une aide de 60, 00 €.

Le Maire propose de participer à hauteur de 60, 00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer **60, 00 €** pour les activités proposées aux élèves, par :

**Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 10**

🕒 **Demande de subvention ADMR de Serres**

Le Maire expose avoir reçu une demande de subvention de la part de l'ADMR de Serres et propose la même somme qu'en 2010, soit 350, 00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'aider l'ADMR de Serres à hauteur de 350, 00 €, par :

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 10**

🕒 **Annulation de la délibération n° 37/2011, du 13 Septembre 2011**

Le Maire expose avoir reçu un courrier de la Préfecture des Hautes-Alpes - Service du contrôle de légalité, nous informant que Monsieur Claude LAGIER avait participé au vote de la délibération n°37/2011 alors qu'il était concerné par cette délibération.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'annuler cette délibération et de voter une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Annule la délibération n° 37/2011, du 13 Septembre 2011.

🕒 **Nouvelle délibération : conventions de servitude**

Dans le cadre de la réalisation de l'assainissement collectif, antenne au lieu dit « La Catalane », des conventions de servitude doivent être rédigées, entre la Commune de La Bâtie Montsaléon et Messieurs LAGIER Claude, PINET Jean-François et BLACHE Yves, pour diverses parcelles devant être traversées par une canalisation souterraine.

Le Maire sollicite l'aval du Conseil Municipal pour la signature des conventions susvisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 membre ne prenant pas part au vote) :

- Autorise le Maire à signer les conventions de servitude ; ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

🕒 **Convention ERDF**

Le Maire donne lecture de la convention entre notre Commune et Electricité Réseau Distribution France (ERDF) ayant pour objet de renforcer la proximité, améliorer l'environnement des travaux, être un acteur sociétal du développement durable et contribuer à la gestion des incidents liés au réseau électrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention entre la Commune et ERDF, par :

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 10**

🕒 **Demande d'aide à la Région : FSL**

Le Maire expose avoir reçu un dossier du Conseil Régional PACA avec une possibilité d'aide à 80 % pour les Communes de moins de 500 habitants dans le cadre du Fond de Solidarité Local.

Il serait peut-être judicieux de pérenniser nos manifestations et événements sans l'aide d'autres collectivités en faisant acte de candidature au F.S.L.

Nous pourrions demander :

- 2 tentes de cérémonies de 5 m X 10 m, anti feu M1/M2 d'une valeur de 2 870. 00 € TTC
  - 100 chaises, 20 tables et 25 barrières de police le tout pour 4 752, 66 € TTC
  - les toilettes sèches (déjà délibérées) d'un montant de 2 399, 50 € TTC
- pour un total TTC de 10 022, 16 €, montant HT de 8 772 ,97 €, TVA de 1 249, 19 €.

Soit une demande d'aide de la part du Conseil Régional PACA de 7 018, 37 € sur le HT et un autofinancement de 3 003, 79 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à rédiger le dossier de candidature du F.S.L. concernant l'appel à projets 2012, par :

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 10**

🕒 **Assainissement : choix du candidat**

Le Maire, dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement collectif, a fait un avis d'appel public à la concurrence sur : la plateforme des marchés publics, publication au BOAMP, sur le Dauphiné Libéré et une information résumée sur Alpes et Midi. La date limite des offres ayant été fixée au 27 Septembre 2011 à 12 heures (OUV1).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 30 Septembre 2011. Pour les 5 candidats, leurs offres étaient recevables (OUV2 et OUV4). Un rapport d'analyse des offres a été établi par le Maître d'Œuvre le 06 Octobre 2011.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie de nouveau le 13 Octobre 2011 pour la décision d'attribution (OUV9 et OUV10). La Commission a décidé d'attribuer le marché à la SARL POLDER Edmond 05300 LAZER, pour un montant de 144 300, 39 € TTC.

Le Maire sollicite l'aval du Conseil Municipal pour signer conjointement avec la Société POLDER l'acte d'engagement, d'engager les travaux d'extension du réseau collectif d'assainissement et d'être autorisé à signer les actes s'y rattachant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Autorise le Maire à signer l'acte d'engagement, et toutes pièces afférentes à ce dossier.
- ✓ A engager les travaux d'extension du réseau collectif d'assainissement.

par :

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 10**

### **Restructuration des points de collecte**

Le Maire explique qu'il va falloir faire de sérieux efforts en matière de gestion des déchets. Il détaille les différents points de collecte, le nombre de bac de 660 l attribués à chaque point et le taux moyen de remplissage. Il précise également que la collecte des bacs OM à « l'Isclou » est dangereuse, car non sécurisée.

Le Maire propose qu'il n'y ait plus que 4 points de collecte sur la commune à savoir :

1. Point propre au centre du Village.
2. Point propre au Pont du « Petit Buëch » en attendant la vente du terrain de Monsieur DEVANTHERY devant la « Jument Noire ».
3. Mini point propre à la Garenne.
4. Mini point propre au Comte.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette nouvelle implantation.

### **Colis aux personnes âgées**

Le Maire informe que nous avons, sur la Commune 4 couples et 16 personnes seules, soit 24 personnes nées avant 1936.

Le Conseil choisit pour les personnes seules le colis « En-cas Gersois » et pour les couples le colis «Gastronomie » à commander sur le catalogue « Ducs de Gascogne ».

### **Dates : Noël des enfants / Gâteaux des Rois**

Après concertation les dates retenues sont :

1. Noël des enfants le samedi 17 Décembre 2011 avec le « Ludambule » à 14 H 30.
2. Gâteaux des Rois le dimanche 15 Janvier 2012 à 15 H 00

 **Questions diverses**

Pas de question.

Le Maire clôture la séance à 20 H 10.

Le Maire

Alain D'HEILLY